Ecologie Pour Le Havre

3, RUE CASIMIR DELAVIGNE
76600 LE HAVRE

Le 05 04 2013

Contribution de l'Association

**É**cologie **P**our **L**e **H**avre

à l'enquête publique

sur l'amélioration des accès et de la sécurité au pont de Tancarville

En page 22 du document d'enquête unique, nous lisons, à propos des associations, qu' « elles n'ont pas de points d'attention particuliers sur le dossier ». Ces propos déformés sont inquiétants quant à la fidélité de ce qui est écrit en général, et ne traduisent pas correctement le climat ans lequel se sont passées les différentes réunions. Les associations ont toujours affirmé en réunion avec la CCI que leur présence n'avalisait pas le projet et qu'elles se réservaient le droit d'intenter une action en justice.

Nous allons exposer quelques-uns des points d'attention qui nous paraissent importants, d'autant que l'on peut constater des controverses dans les justifications avancées.

**Sécurité et fluidité**.

*Sécurité* : Pour les véhicules venant du Havre et voulant se rendre à Bolbec, en empruntant la D 910, il y a actuellement un réel problème de sécurité mais qui peut être résolu à moindre frais et surtout, moindre dommage pour l'environnement. Il existe des giratoires et des feux tricolores, couramment utilisés et qui ont montré leur efficacité. Enfin, on peut penser que le pont est largement amorti et nombreux sont ceux qui suggèrent que le péage pourrait être supprimé. La fluidité et donc le risque d'accidents seraient alors considérablement diminués.

*Fluidité* :Justifier en partie la modification de l'accès au pont en se référant à l'augmentation du trafic des camions est surprenant. En effet, se construit en ce moment une plate forme multimodale qui permettra de mettre les conteneurs sur des trains ou des bateaux. Ce projet nous a été présenté comme permettant de soulager le trafic routier. C'est pourquoi les prévisions à la hausse du trafic sont surprenantes, d'autant que l'activité du port n'est que peu en croissance et qu'il y a un projet de canal Seine Nord.

De plus, les données chiffrées sont très variables d'une date à l'autre. Dans le clip promotionnel projeté en séance d'avril 2012 à la CCI, il est dit que : *« le trafic conteneurs doit doubler d'ici 2020 : 18 000 véhicules /jour actuellement, 22 500 / jour en 2030 dont 25 % de poids lourds ».* Cela fait donc 5625 poids lourds. Par contre, dans un document écrit, remis en septembre 2011, on annonçait 4788 PL par jour. Entre les deux prévisions, l'écart est de 17 % environ, ce qui est beaucoup pour engager un chantier coûteux qui se traduirait par un désastre environnemental.

*Écoulement des eaux du pont encas d'accident:* On peut s'étonner que cette ré flexion n'arrive que maintenant et on aimerait savoir ce qui s'est passé depuis 1959 !

*A propos de la sécurité incendie*, y a-t-il de chaque coté du pont des réserves suffisantes et accessibles ? Il existe sur la partie haute de la commune de Tancarville deux réserves de 50 000 m3 » d'eau industrielle. Ces réserves seront elles utilisables en rive droite ? Une canalisation a-t-elle été tirée ?

Qu'en est-il sur la rive gauche ?

En cas d'accident sur le pont, par exemple produit répandu sur la chaussée, quel SDIS intervient ? Le pont fait la jonction entre deux départements.

Notre association considère que l'étude préalable a été faite trop rapidement et est incomplète. Toutes les solutions alternatives n'ont pas été suffisamment étudiées. Les atteintes environnementales seront beaucoup trop importantes et ne pourront être valablement compensées à proximité**. Elle émet donc un avis défavorable.**

Dans le cas où, malgré la faiblesse des justifications et les impacts négatifs , un tel projet verrait le jour, notre association souhaite qu'il existe pour ce chantier comme pour d'autres grands chantiers actuels dans la région (Grand stade, chantier de la plate forme multimodale) un comité de suivi. Celui-ci se réunira dans le premier trimestre du démarrage du chantier et quatre fois par an. En plus du maître d'ouvrage et des représentants des services de l'état, seront présentes des associations de protection de l'environnement, des experts environnementaux, la maison de l'estuaire, le parc naturel régional des boucles de la Seine et le conservatoire du littoral.

Les membres du comité seront informés à chaque séance de l'état des travaux et des résultats des suivis naturalistes.

Le comité pourra faire appel à des experts si nécessaire, par exemple dans le cas où l'on constaterait que les mesures environnementales n'atteignent pas le but recherché.

Une visite du chantier sera organisée.

Le comité se réunira plusieurs fois après la fin des travaux pour apprécier l'efficacité des mesures compensatoires et d'accompagnement.

D 'autres remarques s'imposent,  quelle que soit la rive retenue pour le péage.

***Éclairage*** : celui-ci doit être modulable avec des lampadaires ayant deux niveaux très différents, 5 et 20 lux, pour assurer la quiétude des oiseaux et chauves souris. Des dispositifs existent avec variateur ou régulateur de tension associé à une temporisation réglée par horloge astronomique ou cellule. L' ADEME les recommande

***Bruit*** : aux endroits de concentration, il faudra prévoir des murs anti-bruit qui s'intégreront le plus discrètement possible dans le paysage.

***Qualité de l'air*** : On ne trouve pas dans le dossier de lien entre la pollution de l'air et l'impact sur la santé. Or celui ci est demandé par la circulaire du 25 juillet 2005. La pollution de l'air augmentera en même temps que le trafic.

La présidente, A.Leroy

Écologie Pour Le Havre
*Association de protection de l'environnement du Havre et de sa région*
*Agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement,*
*Membre de Haute Normandie Nature Environnement*
Tel. : 02 35 54 13 56